

AFFAIRE N° 20

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE OPERATION DE RESTRUCTURATION
DU LOTISSEMENT "LES CAPUCINES" (EX-"LES OUVRIERS")
A LA COLLINE DES CAMELIAS

CONVENTION D'ETUDES A PASSER AVEC LA S.E.D.R.E.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

De nombreux petits propriétaires de lots de l'ancien Lotissement "Les Ouvriers", sis à la Colline des Camélias, se trouvent confrontés, depuis des années, à l'impossibilité de construire par suite de la conjonction des faits suivants :

- la viabilisation du Lotissement n'a jamais été réalisée ;
- les terrains, très accidentés et encombrés de blocs rocheux, sont de dimensions très restreintes qui se prêtent mal à la réalisation des indispensables ouvrages de soutènement.

Diverses tentatives, d'initiative privée, visant au remembrement et au redécoupage des parcelles ayant échoué, la Municipalité se propose d'intervenir afin d'apporter au problème posé une solution conforme tout à la fois à ses objectifs en matière de logement et d'urbanisme, et aux intérêts des petits propriétaires. Cette solution pourrait consister en l'achat des terrains, leur viabilisation et la construction de logements sociaux en accession à la propriété, destinés en priorité aux actuels propriétaires qui désireraient s'installer sur place.

Je vous propose de confier à la S.E.D.R.E. une étude de faisabilité de cette opération, portant sur les points suivants :

- analyse foncière (identification des propriétaires et enquête sur leurs intentions et moyens financiers) ;
- analyse des contraintes et des potentialités du site ;
- esquisse du programme.

Le coût global de cette étude s'élève à 310 000 F hors taxes.

En cas d'accord, je vous demande de m'autoriser à signer la convention d'études à passer avec la S.E.D.R.E..

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, URBANISME et FINANCES émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Six. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté
à l'UNANIMITE
(six abstentions -dont deux votes par procuration-).

*

*

*